

Subventions pour congrès

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal, sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, d'attribuer, au titre de l'année 2002, les subventions suivantes :

- 460 € au Comité des Blanchisseurs Hospitaliers de Bourgogne Franche-Comté pour l'organisation des 2^{èmes} journées décennales à la Chambre de Commerce et d'Industrie, les 6 et 7 juin dernier. Ce congrès interrégional a réuni environ 200 professionnels des blanchisseries d'hôpitaux et de maison de retraite.

- 313 € à l'association d'aide à la pédiatrie qui a organisé le congrès commun de la SFOP (Société Française d'Oncologie Pédiatrique) et de la SHIP (Société d'Hématologie et d'Immunologie Pédiatrique) les 13 et 14 juin dernier. Ce congrès s'est déroulé à la Chambre de Commerce et d'Industrie en présence de 200 personnes environ, pour moitié médecins et pour moitié infirmières.

- 762 € à l'Association ECHEL (Espaces, Chantiers, Environnement Local) pour l'organisation d'un colloque intitulé «journées techniques nationales «Renouées»» qui s'est tenu les 19 et 20 juin à Micropolis. Les objectifs de ces journées sont : le point sur les connaissances scientifiques et techniques concernant la Renouée du Japon et présentation des différents types d'actions engagées pour lutter contre cette plante envahissante. Plus d'une centaine de personnes a participé à ces journées.

- 457 € aux Mutilés de la Voix de Franche-Comté qui organisent le congrès national des laryngectomisés et mutilés de la voix, au Kursaal, du 5 au 8 septembre prochain. 250 à 300 congressistes venant de toute la France sont attendus à cette manifestation.

- 500 € à l'Avenir Natation Besançon chargé par le Groupement National des Entraîneurs de Natation, d'organiser le 2^{ème} colloque des Entraîneurs de Natation. Il aura lieu le 14 septembre prochain dans les locaux de l'Université des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives et portera sur «les contraintes et complexité des paramètres extérieurs à l'entraînement physiologique». Une centaine de personnes assistera aux travaux.

- 2 286 € à la Société Française de Médecine Périnatale pour l'organisation des 32^{èmes} journées nationales, du 23 au 25 octobre prochain à Micropolis. 750 à 1 000 spécialistes venant de toute la France participeront aux travaux du congrès.

- 915 € à l'UFR de Droit et Sciences Economiques, Centre d'Etudes de Droit Public qui organisera un colloque international portant sur les «Communautés et l'Union Européenne face aux défis de l'élargissement» dans les locaux de la Faculté de Droit, du 17 au 19 octobre. Les participants, français et européens, seront au nombre d'environ 200.

Le Conseil Municipal est invité à statuer. En cas d'accord, la somme de 4 778 € sera imputée au chapitre 92.95.6574.89052.200 et la somme de 915 € au chapitre 92.95.65738.89052.200.

«M. Pascal BONNET : Je voudrais profiter du fait que deux congrès conséquents nationaux de pédiatrie apparaissent pour saluer la qualité des services de pédiatrie du CHU et puis lier aussi à cela l'importance de la pédiatrie libérale en tant que service public parce qu'on en parle en ce moment. Mais j'aurais une question également sur le bilan 2001 où l'on fait état d'une baisse des congrès en 2001 par rapport à 2000. Est-ce que vous avez une explication à cette baisse ?

M. LE MAIRE : Non. Je n'ai pas vraiment d'explication mais on demandera à l'Adjointe qu'elle vous réponde».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte ce rapport à l'unanimité.

M. CHEVAILLER ne prend pas part au vote pour la subvention accordée à l'UFR de Droit et Sciences Economiques.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2002.